

COMMUNE DE PEPINSTER

PLAINES DE JEUX 2007

L'Administration communale de **PEPINSTER** procède au recrutement de moniteurs(trices) breveté(e)s et non breveté(e)s pour la plaine de jeux de Pepinster (Glaieuls et salle Gardier).

Sans pour autant exclure les candidat(e)s à un poste de moniteur(trice) non breveté(e), une priorité sera toutefois accordée aux candidat(e)s remplissant les conditions de diplôme telles que définies à l'alinéa c).

Les conditions d'accès à cet emploi sont les suivantes :

- a) Être âgé(e) de **18** ans minimum au moment de l'engagement ;
 - b) Être de bonnes conduite, vie et mœurs ;
 - c) Être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - ✓ Diplôme ou certificat de fin d'études à orientation sociale ou pédagogique au moins du niveau de l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale ;
 - ✓ Diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur social, pédagogique ou en éducation physique au moins de type court, de plein exercice ou de promotion sociale ;
 - ✓ Un brevet de moniteurs ou d'entraîneur délivré par l'ADEPS ;
 - ✓ Un diplôme ou certificat de fin d'études de puéricultrice ;
- ⇒ Justifier, **en complément du diplôme**, d'une expérience utile de **150** heures de prestations au sein d'un centre de vacances (plaines de jeux, mouvement de jeunesse).

Les périodes d'engagement se répartissent de la manière suivante :

- A. du **02** au **16.07.2007**
- B. du **17** au **31.07.2007**
- C. du **01** au **16.08.2007**
- D. du **17** au **31.08.2007**

Les candidats remplissant les conditions de diplôme et bénéficiant de l'expérience utile seront engagés pour une période d'un mois, les autres candidats seront engagés pour une durée de 15 jours.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du service du Personnel de l'Administration communale (087/ 46.83.31,32,33 ou 35).

Toutes les candidatures, accompagnées d'un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs « Modèle 2 » (réclamé au moins 1 mois à l'avance auprès du service population), d'une copie du diplôme et, le cas échéant d'une attestation certifiant de votre expérience acquise auprès d'un Centre de vacances agréé devront être remises au service du Personnel pour le **VENDREDI 27 AVRIL 2007** au plus tard.

L'Echevine des Affaires sociales,
s) Nathalie **LEVÊQUE**.